

LE COURRIER DU COMMERCE

JOURNAL DES HALLES & MARCHÉS

Fondé par A. GODARD en 1874

LYON-MARSEILLE

LYON-MARSEILLE

Organe des Intérêts Commerciaux, Agricoles, Maritimes, Industriels et Financiers

REDACTION ET ADMINISTRATION
LYON - 67, Cours de la Liberté - LYON
 TÉLÉPHONE 31-01
 Bureaux à MARSEILLE, 50, Rue des Dominicaines.
 Téléphone 33-54

TARIF DES ABONNEMENTS
 Pour toute la France UN AN 45 fr.
 Étranger. 50 fr.
 Adresser un mandat-poste à l'ordre du Directeur
 On s'abonne également sans frais dans tous les bureaux de poste.
 Les abonnements sont reçus que pour un an, se paient d'avance et sont
 du 1^{er} et du 16 de chaque mois. Ils continuent jusqu'à avis contraire.

TARIF DES ANNONCES
 Annonces industrielles, en 4^e page, sans contrat... 0 fr. 75 la ligne
 Réclames en quatrième page... 1 franc
 Chronique troisième page... 1 fr. 50
 Chronique deuxième page... 2 francs
 Ces prix sont payables à l'avance et à Lyon.
 Prix spéciaux pour Contrats à l'année

REDACTION ET ADMINISTRATION
LYON - 67, Cours de la Liberté - LYON
 TÉLÉPHONE 31-01
 Bureaux à MARSEILLE, 50, rue des Dominicaines.
 Téléphone 33-54

S'adresser à Lyon pour tout ce qui concerne les Abonnements, la Rédaction et la Publicité à M. L. GODARD, Directeur-Rédacteur en chef

L'« EXERCICE » CHEZ LES MEUNIER ET LES BOULANGERS

Obligation de la tenue de Registres spéciaux. — Etiquetage des sacs de farine. — Les contrats à domicile

Le décret que nous avons publié récemment, ordonnant aux meuniers et boulangers, de tenir des registres spéciaux et rendant obligatoire l'étiquetage des sacs de farine, institue réellement « l'exercice » chez eux, par analogie à ce qui se passe pour les débitants de boissons.

La circulaire ci-après que MM. les ministres du commerce et de l'agriculture adressent aux préfets à la date du 8 juillet, précise les conditions de cette nouvelle réglementation.

La loi du 25 avril 1916, dont la mise en application vous a été notifiée par circulaire du 26 du même mois, a prévu, dans son article 3 un décret pour déterminer les mesures à prendre pour assurer son exécution, notamment en ce qui concerne la vente ou la mise en vente de la farine ou du pain, les indications à exiger sur ces denrées, leurs emballages ou sur leurs étiquettes, les emplois pour lesquels des exceptions pourront être admises au taux légal d'extraction des farines.

Ce décret, qui a été publié au « Journal officiel » du 28 juin 1916, interdit, dans son article premier, aux meuniers, boulangers et autres marchands de denrées alimentaires de détenir, sans motifs légitimes, d'autres produits de la mouture du blé que la farine entière et le son.

En vertu de l'article 2, la farine ne peut, à partir du 10 juillet 1916, circuler, ou être détenue ou livrée qu'en sacs, portant soit sur eux-mêmes, soit sur un sceau de plomb ou d'un autre métal, ou sur un sceau en bois, le nom et l'adresse du meunier producteur. Ces indications, inscrites en caractères apparents et sans abréviation, doivent être complétées par la mention : « Farine loi 1916 ».

Toutes ces exigences n'ont qu'un but : c'est de contraindre les meuniers à remplir l'obligation de fabriquer uniquement la farine entière et de permettre le contrôle des autorités chargées de veiller à l'accomplissement de cette obligation.

En ce qui concerne le son, il y a lieu de prolonger encore l'état de choses actuel ; en conséquence, ne seront pas applicables à ce produit, jusqu'à nouvel ordre, les prescriptions relatives aux indications à mettre sur les sacs, sceaux ou étiquettes.

Dorénavant, les meuniers doivent inscrire sur un registre toutes les entrées de blé et toutes les sorties de farine, avec les renseignements nécessaires pour connaître l'origine, la qualité et le prix de la marchandise. Grâce à ces diverses mentions, vous pourrez vous rendre compte de la quantité de farine entière et de permettre le contrôle des autorités chargées de veiller à l'accomplissement de cette obligation.

De même, les boulangers doivent tenir note de toutes les livraisons de farine avec indication des noms et adresses des vendeurs et du prix.

En rappelant que le pain et la pâtisserie ne peuvent être fabriqués qu'avec de la farine réglementaire, le décret stipule que, si cette farine est mélangée de farine provenant d'autres céréales, ce mélange ne peut être opéré que par les boulangers ou par les pâtisseries et que le pain ainsi fabriqué ne peut être mis en vente qu'avec indication de la nature du mélange.

Une exception est prévue pour la farine de féverole qui continue à bénéficier de la pratique courante d'après laquelle cette farine peut être incorporée à la farine de froment jusqu'à concurrence de 4 p. 100 sans mention spéciale.

En outre, il est expressément déclaré que les décisions ou arrêtés préfectoraux réglementant la forme ou le poids du pain restent en vigueur.

En ce qui concerne les établissements qui fabriquent des biscuits et produits similaires, des pains de régime et de santé, les semoules pour pâtes alimentaires, vous voudrez bien dresser la liste de ceux qui fonctionnent dans le département et déterminer, sur les recensements effectués devant le bureau de commerce, les quantités en blé en farine réglementaire, à attribuer mensuellement à chacun d'eux, ainsi que les autres conditions qu'il vous paraîtra utile d'exiger pour éviter qu'on abuse des dérogations.

Des que cette liste sera terminée, elle devra être adressée au service du ravitaillement civil, avec les indications précisant le régime admis pour chaque établissement concerné. Dans la mesure de ses approvisionnements en farine spéciale, le service du ravitaillement civil fournira aux établissements bénéficiaires de ces dérogations les quantités qui auront été indiquées.

Afin de réserver le blé à l'alimentation humaine et d'empêcher tout détournement de cette céréale pour la nourriture des animaux, la vente du blé au détail, c'est-à-dire par quintal, est interdite.

D'autre part, il est stipulé que les moutures de blé tendre ne peuvent être employées pour la fabrication des pâtes alimentaires ; ce sont en effet, les moutures de blé dur qui doivent être utilisées pour ces produits.

Toutes ces dispositions du décret sont sanctionnées, conformément à l'article 4 de la loi, par les peines prévues par cet article, et vous ne devez pas hésiter à recourir à ces sanctions au cas où des résistances seraient opposées à l'application de dispositions nées par des idées de prévoyance et d'économie et qui est de notre intérêt commun dans les circonstances actuelles, de voir observer scrupuleusement.

Le décret organise, en outre, le contrôle de la fabrication et de l'emploi de la farine entière, contrôle qui est exercé par les agents du service de la répression des fraudes, concurremment d'ailleurs avec tous autres officiers de police judiciaire.

A cet effet, il donne à ces agents qualité pour inspecter les locaux où sont fabriqués, détenus en vue de la vente ou de l'emploi, mis en vente ou vendus les produits de mouture du blé et pour procéder à la vérification des registres des meuniers et des boulangers. Il convient de bien préciser que ni la loi ni

le décret ne fixent un taux d'extraction minimum ; ils tiennent compte, en effet, de ce que pour une même quantité de farine produite, le rendement varie dans d'assez fortes proportions suivant la nature des grains, en même temps qu'il dépend du perfectionnement de l'outillage du moulin.

Par suite, le contrôle ne consistera pas à rechercher, une farine étant donnée, si elle a été extraite à un taux déterminé, mais bien si elle constitue une « farine entière ».

Inversement, un son étant donné, il y a lieu d'apprécier s'il ne renferme pas des éléments qui, par la mouture, auraient du passer dans la farine entière.

Dans ces conditions, et en vue de faciliter la surveillance, le décret prescrit qu'un type moyen de farine, répondant aux prescriptions de la loi, sera établi.

Des échantillons de ce type qui devront être déposés au service administratif de la préfecture de la répression des fraudes, et Paris, au service de la répression des fraudes de la préfecture de police, vous seront adressés et vous devrez prendre les dispositions nécessaires pour qu'un échantillon d'environ 100 grammes soit remis à chacun des agents de la répression des fraudes du département, ainsi qu'aux meuniers intéressés qui en feront la demande.

Toute farine qui sera trouvée de qualité supérieure au type ainsi établi sera présumée n'avoir pas été extraite conformément aux prescriptions de la loi.

Les instructions adressées par le ministre de la préfecture de la répression des fraudes, et de celles qui sont à proximité de la ligne de feu, il ne reste rien, souvent pas même des souches.

Et cependant nos besoins augmentent. Ils augmenteront encore.

Or, le moment sera venu de reconstruire, ou prendrons-nous tout le bois dont nous aurons besoin ? Ferons-nous de nouvelles coupes dans les forêts qui nous restent ? Je ne pense pas que nous allions jusqu'à déboiser complètement notre sol au moment où il faudrait au contraire refaire notre richesse forestière. Alors ? Forcé nous sera donc d'importer.

Mais pourquoi nos importations ne seraient-elles pas faites de nos colonies ? Nous avons des territoires coloniaux qui sont fort riches en bois. Pourquoi n'en profiterions-nous pas ? Pourquoi serai-elles les autres qui en profiteraient ?

Il n'y a pas de raison, n'est-ce pas, surtout quand ces territoires coloniaux, si riches au point de vue sylvestre, sont à notre portée et que, par conséquent, les frais de transport ne sont pas élevés.

Car c'est de la grande forêt africaine dont je veux parler avec ses essences précieuses et celles, un peu trop négligées, simplement utiles, et se rapprochant beaucoup de nos essences européennes.

Et parmi nos colonies de la côte occidentale d'Afrique, il en est une dont l'importance, au point de vue du commerce des bois, pourrait être augmentée, c'est le Gabon.

Le Gabon fait partie, administrativement, de l'Afrique Equatoriale Française. Au sud de l'ancienne possession allemande du Cameroun, au nord du Congo belge, il possède un avantage sur lequel nous reviendrons tout à l'heure, c'est que, à l'encontre de celui de notre colonie du Moyen Congo, qui borne le Gabon à l'ouest, tout son système fluvial est dirigé vers l'Atlantique.

Ce système fluvial comprend surtout l'Ogoué, fleuve assez important, navigable sur une grande partie de son parcours, avec des affluents le plus souvent également navigables qui permettent de pénétrer profondément dans l'intérieur de la colonie.

Or, le rail n'ayant pas encore fait son apparition au Gabon, tous les transports se font par voie fluviale. Et l'on est arrivé à ce résultat, c'est que Libreville, chef-lieu de la colonie, a une importance commerciale actuelle moindre que celle du village de Mandji, placé, lui, sur l'Océan, près de l'embouchure de l'Ogoué.

Le Gabon est une colonie très riche. Au premier rang de son exportation se placent les bois dont les principales essences envoyées en Europe ont été jusqu'ici l'okoumé, l'acajou et l'ébène.

Il y a d'autres sortes, mais on ne les exporte pas encore. La raison, que je connaissais fort bien d'ailleurs, m'en était venue à l'esprit à un certain moment, d'une façon tout imagée, par un de nos gouverneurs coloniaux : « Nos colons cherchent autour d'eux des billes de mille francs. Avant de les trouver, ils passeront à côté de plus de deux cents billes de cent francs sans vouloir les ramasser. »

Sa remarque était juste. Mais comme les billes de mille francs ne manquent pas là-bas, beaucoup ont trouvé que, tant qu'à se baisser, il valait mieux le faire pour de grosses coupures que pour des petites !

Le Gabon fait aussi du café et du cacao. Bien souvent, les colons se sont entêtés sur le cacao, plus difficile à venir et plus délicat que le café. Lorsqu'ils seront revenus de leur erreur, la culture du café prendra une grande extension au Gabon, ou je me trompe fort.

Les bois du Gabon avaient d'abord été exploités un peu à tort et à travers. Parmi les Européens qui s'en allaient sur la côte d'Afrique, il y en avait beaucoup, à une certaine époque, qui changeaient de continent parce que l'air de la Métropole ne leur valait plus grand-chose. Aventuriers qui avaient chez eux usé toutes les ressources, ils trouvaient préférable d'aller dans un pays neuf où ils étaient moins

AVIS A LA MEUNERIE ET A LA BOULANGERIE

Nos lecteurs, meuniers et boulangers, désireux de se mettre en règle avec la loi, trouveront à notre Imprimerie, 9, 11 et 14, rue Villeroy, à Lyon, les différents modèles d'imprimés qui leur sont utiles.

POUR LA MEUNERIE

Etiquettes farine, Loi 1916, avec oeillet métallique :
 Par 1.000 le 1.000..... 16 »
 Par 2.000 le 1.000..... 13 50
 Par 5.000 le 1.000..... 11 »
 Par 10.000 le 1.000..... 9 75

Registres Entrées et Sorties des farines, format de la page 27 x 43, sur beau papier registre, couverture souple très solide :

De 50 folios ouverts, le registre... 5 75
 De 100 — — — — — 7 50
 De 200 — — — — — 11 »

POUR LA BOULANGERIE

Registre d'achats des farines, modèle adopté par la Chambre syndicale patronale de la Boulangerie Lyonnaise, de 50 pages, avec le texte du décret du 27 juin 1916 :

Le registre..... 2 75 franco

Les Bois du Gabon

La France, en période normale, absorbe plus de bois qu'elle n'en produisait. Actuellement, la situation est plus grave. Nos forêts, déjà insuffisantes, ont été très fortement touchées et, de celles qui sont à proximité de la ligne de feu, il ne reste rien, souvent pas même des souches.

Et cependant nos besoins augmentent. Ils augmenteront encore.

Or, le moment sera venu de reconstruire, ou prendrons-nous tout le bois dont nous aurons besoin ? Ferons-nous de nouvelles coupes dans les forêts qui nous restent ? Je ne pense pas que nous allions jusqu'à déboiser complètement notre sol au moment où il faudrait au contraire refaire notre richesse forestière. Alors ? Forcé nous sera donc d'importer.

Mais pourquoi nos importations ne seraient-elles pas faites de nos colonies ? Nous avons des territoires coloniaux qui sont fort riches en bois. Pourquoi n'en profiterions-nous pas ? Pourquoi serai-elles les autres qui en profiteraient ?

Il n'y a pas de raison, n'est-ce pas, surtout quand ces territoires coloniaux, si riches au point de vue sylvestre, sont à notre portée et que, par conséquent, les frais de transport ne sont pas élevés.

Car c'est de la grande forêt africaine dont je veux parler avec ses essences précieuses et celles, un peu trop négligées, simplement utiles, et se rapprochant beaucoup de nos essences européennes.

Et parmi nos colonies de la côte occidentale d'Afrique, il en est une dont l'importance, au point de vue du commerce des bois, pourrait être augmentée, c'est le Gabon.

Le Gabon fait partie, administrativement, de l'Afrique Equatoriale Française. Au sud de l'ancienne possession allemande du Cameroun, au nord du Congo belge, il possède un avantage sur lequel nous reviendrons tout à l'heure, c'est que, à l'encontre de celui de notre colonie du Moyen Congo, qui borne le Gabon à l'ouest, tout son système fluvial est dirigé vers l'Atlantique.

Ce système fluvial comprend surtout l'Ogoué, fleuve assez important, navigable sur une grande partie de son parcours, avec des affluents le plus souvent également navigables qui permettent de pénétrer profondément dans l'intérieur de la colonie.

Or, le rail n'ayant pas encore fait son apparition au Gabon, tous les transports se font par voie fluviale. Et l'on est arrivé à ce résultat, c'est que Libreville, chef-lieu de la colonie, a une importance commerciale actuelle moindre que celle du village de Mandji, placé, lui, sur l'Océan, près de l'embouchure de l'Ogoué.

Le Gabon est une colonie très riche. Au premier rang de son exportation se placent les bois dont les principales essences envoyées en Europe ont été jusqu'ici l'okoumé, l'acajou et l'ébène.

Il y a d'autres sortes, mais on ne les exporte pas encore. La raison, que je connaissais fort bien d'ailleurs, m'en était venue à l'esprit à un certain moment, d'une façon tout imagée, par un de nos gouverneurs coloniaux : « Nos colons cherchent autour d'eux des billes de mille francs. Avant de les trouver, ils passeront à côté de plus de deux cents billes de cent francs sans vouloir les ramasser. »

Sa remarque était juste. Mais comme les billes de mille francs ne manquent pas là-bas, beaucoup ont trouvé que, tant qu'à se baisser, il valait mieux le faire pour de grosses coupures que pour des petites !

Le Gabon fait aussi du café et du cacao. Bien souvent, les colons se sont entêtés sur le cacao, plus difficile à venir et plus délicat que le café. Lorsqu'ils seront revenus de leur erreur, la culture du café prendra une grande extension au Gabon, ou je me trompe fort.

Les bois du Gabon avaient d'abord été exploités un peu à tort et à travers. Parmi les Européens qui s'en allaient sur la côte d'Afrique, il y en avait beaucoup, à une certaine époque, qui changeaient de continent parce que l'air de la Métropole ne leur valait plus grand-chose. Aventuriers qui avaient chez eux usé toutes les ressources, ils trouvaient préférable d'aller dans un pays neuf où ils étaient moins

avantagement connus et où la police était certainement moins désagréable. Il en résulte ceci, c'est que les coupes, faites au petit bonheur, furent désastreuses pour les forêts, que beaucoup d'arbres furent inutilement massacrés et que, des belles forêts à proximité de la côte et des points d'embarquement — car les bois sont amenés, lorsque cela est possible, en radeaux le long du bord du vapeur transporteur, le niveau et la barre ne permettant pas toujours l'accès au bord de la plage, ce qui ne donnerait pas souvent grand-chose, les quais et les wharfs étant inexistantes — de ces belles forêts, dis-je, il ne reste plus rien ou à peu près, et il faut remonter dans l'intérieur des terres, le long de l'Ogoué, de la N'Gounié ou du Gabon pour trouver des exploitations intéressantes.

Cependant, depuis quelques années l'exploitation semblait mieux faite ou, tout au moins, susceptible d'amélioration lorsque vint l'invasion économique allemande. Des commerçants boches s'installèrent au Gabon, des intermédiaires allemands et y vinrent aussi et, grâce à l'argent des banques teutonnes qui payait les achats bien souvent avant l'embarquement des bois — naturellement, sur des navires allemands — presque toutes les exportations de bois s'en allaient en Allemagne.

Je pourrais citer une affaire très récente — il y a quelques mois — d'une autorisation d'exporter du Gabon un fort tonnage de bois d'okoumé pour... Rotterdam. On me permettra de rester songeur sur la destination envisagée et de m'étonner qu'à une époque où la France a tant besoin de bois, on autorise si facilement le ravitaillement de... neutres.

Mais passons c'est tout un journal que l'on pourrait écrire là-dessus.

L'exploitation des bois au Gabon devrait tenter les entreprises françaises. Faites avec des moyens d'accès aux rivières, puisque ce sont les seules voies de transport, elle permettrait de conduire facilement les bois abattus soit à Mandji, soit à Libreville, les deux grands points d'embarquement.

Et ceci est d'une grosse importance. Beaucoup d'exploitations ont donné de mauvais résultats parce qu'elles étaient établies près de cours d'eau navigables seulement pendant la saison des pluies. Le bois abattu attendait pendant trop longtemps son transport et s'abîmait.

D'autres ont fait des abattages hors des besoins de la consommation ou des possibilités de transport en Europe.

Il en est résulté que beaucoup de bois amenés en France ne présentaient pas toutes les qualités désirables.

Les Gabonnais qui exportent des bois de mauvaise qualité — alors qu'ils n'ont que l'embaras du choix pour les bonnes pièces — ont tort. Ils déprécient le marché des bois africains et en supportent les conséquences.

Il est une habitude aussi qui pourrait prendre les commerçants français établis là-bas : c'est de débiter leurs bois en plateaux. Le transport de ces bois sciés de l'exploitation au point d'embarquement est plus facile et je crois qu'ils obtiendraient des compagnies de navigation plus d'avantages pour le transport de bois en plateaux que pour le transport de billes de bois, les premiers occupant un volume moindre et étant d'un arrimage plus facile que les seconds.

Bien comprise, avec des moyens d'action qui n'ont pas besoin d'être très étendus, en choisissant et son emplacement et les arbres que l'on veut abattre pour éviter des massacres coupables, c'est là une source de richesses très grandes qui devrait tenter ceux qui ne trouveront plus dans les sapins du Nord et les bois d'Allemagne ou de Hongrie les approvisionnements dont ils auront besoin.

Actuellement, l'insuffisance des moyens de transport rend la chose moins intéressante. Mais il faudrait néanmoins prendre position dès maintenant. Les vrais commerçants en bois établis au Gabon sont peu nombreux. Beaucoup ne disposent que de moyens d'exploitation insuffisants. Des syndicats se sont bien créés pour grouper les intérêts communs, mais il y a au moins autant de syndicats que d'intérêts particuliers ! Les efforts sont éparpillés. L'entente n'existe pas ou à peu près. Beaucoup, parmi les Européens établis là-bas, au lieu de s'aider mutuellement, se font la petite guerre. Influence du climat, diversité d'intérêts ? Je le sais : je le constate et c'est tout.

Aussi, je le répète, il y a de l'argent à gagner tout en libérant la France d'importations étrangères.

Mais il faut pour cela que ce soient des hommes compétents qui aillent au Gabon. Il faut qu'ils sachent ce que c'est que du bois. Il est nécessaire qu'ils fassent, comme je le disais plus haut, une exploitation régulière dans un endroit choisi.

Lorsque la navigation sera rétablie, lorsque le rail quittera enfin Libreville pour s'avancer dans l'intérieur vers Ouesso, reliant ainsi la N'Goko et une partie du bassin du Niger au Gabon, notre colonie prendra une grosse importance.

C'est parce que j'en suis convaincu que j'ai cru devoir appuyer sur ces divers points. Que ceux que la question intéresse en fassent leur profit.

E. DENHAM.

MORT AU CHAMP D'HONNEUR

Nous avons appris avec tristesse le décès de M. Cabut-Perret, dont le père était négociant à Cormon (Ain), prédécesseur de M. Ferdinand Puthé.

M. Cabut-Perret, sergent au 223^e d'infanterie, cité à l'ordre de l'armée et décoré de la Croix de guerre avec palmes, est tombé en entraînant courageusement sa demi-section dans une contre-attaque à la baïonnette, le 8 octobre dernier.

Les Sursis de Boucherie

Les difficultés du ravitaillement de la population en viande de boucherie ont suscité différentes mesures auxquelles il a paru opportun au sous-secrétaire d'Etat du ravitaillement et de l'intendance, d'accorder certaine assistance en main-d'œuvre, au moyen de concessions de sursis d'appel attribuées par MM. les inspecteurs généraux d'arrondissement, et qui seront soumises aux dispositions et limitations précisées ci-après :

I. — Boucheries municipales. — Au titre de ces établissements — où tout est à créer — il peut être accordé des sursis aux acheteurs de bétail et aux bouchers employés aux découpages, à l'exclusion de toutes autres opérations (état et vente). Mais ces concessions ne peuvent être attribuées que si les opérations sont importantes (débit journalier environ : 4 à 500 kilos). Les bénéfices très réduits (compensation des frais généraux y compris pertes pour avaries ou usure d'outillage) ; si, d'autre part, le fonctionnement des boucheries municipales ne favorise à aucun titre les intérêts d'une boucherie locale (loyer exagéré de locaux ou d'outillage), ou d'un professionnel du pa., (rémunération excessive, possibilité de s'employer à des opérations en outre de celles de l'établissement).

II. — Boucheries coopératives. — Bien que créées sur l'initiative de particuliers, ces boucheries peuvent exceptionnellement obtenir la mise en sursis de découpage de viande, et si leurs opérations sont particulièrement importantes, d'un acheteur de bétail, à l'exclusion de tous autres professionnels, si leur fonctionnement permet de ravitailler une nombreuse clientèle (débit journalier environ 4 à 500 kilos) et si le ressort de leurs conditions de vente que ces entreprises s'exercent sans esprit de lucre, uniquement en vue de satisfaire des intérêts collectifs.

III. — Boucheries de viande congelée. — Il peut être accordé des sursis exclusivement aux spécialistes employés au travail du découpage avant décongélation (minimum quotidien de découpage par boucher : 300 à 400 kilos) ; pourvu que les établissements en cause soient assurés d'être régulièrement approvisionnés en viande congelée à raison d'un minimum de 300 kilos par jour, et spécialement outillés pour en assurer le traitement, le découpage et le débit en de bonnes conditions.

Les chiffres limités précédemment indiqués pour le minimum quotidien des ventes et qui excluent toute mise en sursis au titre des boucheries de débit restreint ont pour but de provoquer l'organisation du ravitaillement, au moyen de groupements suffisamment importants pour justifier les concessions consenties.

Il demeure précisé que les bénéficiaires de sursis devront n'appartenir qu'aux services auxiliaires ou aux classes les plus anciennes du service armé (R. A. T.) : qu'en période d'organisation, les sursis seront accordés moins strictement qu'en période de fonctionnement, des remplaçants non mobilisables pouvant, après apprentissage, être substitués aux bouchers mis temporairement en sursis.

Enfin, lors de l'instruction des demandes, il y aura lieu de recueillir l'avis des autorités civiles, si les demandes n'émanent pas de leur initiative, et celui, dans les départements autres que la Seine, des comités d'action économique.

Aucune autre modification n'est apportée au régime antérieurement adopté en ce qui concerne les demandes de sursis formulées au titre de boucheries : aucune concession ne doit être, dès lors, accordée aux bouchers en gros, ni aux bouchers détaillants, à la seule exception de ceux qui, en vertu de marchés importants, fournissent des unités ou services militaires ou des formations sanitaires, même, en certains cas très restreints, des établissements d'instruction.

Par application de l'arrêté ministériel du 7 avril 1877 les abonnements au journal peuvent être pris dans tous les bureaux de poste de France, Algérie, Tunisie, sans frais.

GRAINS ET FARINES

Marché de Lyon

Jeudi 13 juillet.
La zone des moissons remonte peu à peu vers les régions du Centre et de l'Est. Ces jours-ci, on vient de commencer à couper les blés dans la banlieue lyonnaise. Si la température qui paraît aujourd'hui s'améliorer un peu, reviendrait vite dans un certain nombre de contrées importantes productrices de céréales.

Les plaintes formulées à la suite de pluies et des orages de ces dernières semaines ne se sont pas accentuées. On signale bien des cas de rouille et de piétin, mais si le soleil dominait on pourrait encore, de façon générale, récolter des grains de bonne qualité, particulièrement pour les avoines. Le plus grand inconvénient des pluies qui ont couché les céréales serait dans une complication de la moisson difficile à pratiquer avec des machines à grand rendement.

En raison de la Fête Nationale, notre marché aux grains de Lyon a été avancé de vingt-quatre heures. L'assistance n'est pas très nombreuse et les affaires sont lentes à reprendre un peu d'activité.

BLÉS. — En blés de l'ancienne récolte, il ne se fait à peu près rien sur notre place. Il y aurait, par contre, un certain nombre d'acheteurs en blés nouveaux du Midi. Malheureusement, les offres n'ont pas d'ampleur car la marchandise est achetée localement. Dans plus, les battages vont très lentement et le disponible est pour ainsi dire inusable. Pour l'expédition du 25 juillet au 5 août, il s'est pratiqué à notre réunion le prix de 34 fr. en luzelles saissettes et celui de 33,75 en aubaines buissons.

On cote :
Blés du rayon Lyonnais-Dauphinois-Bresse 33 50 34 ..
Les 100 kilos rendus Lyon ou départ.
Blés vieux Loire-Inférieure 33 ..
Blés vieux Eure-et-Loir 33 50 ..
Blés nouveaux du Midi : luzelles 78, saissettes 79 expéd. jusqu'au 10 août 34 ..
Aubaines buissons expéd. jusqu'au 10 août 33 75 ..
Les 100 kilos départ.

FARINES. — On cote :
Farines 77 % taxe officielle 49 ..
Les 100 kilos rendus en boulangerie, toile factrice et reprise.

ISSUES. — Aucun changement dans la situation, les meuniers producteurs vendent à peu près partout au prix de la taxe. On est en droit de se demander comment pourraient faire les négociants revendeurs pour payer leurs frais s'ils ne doivent pas vendre au-dessus de 16,50 qui est leur prix coûtant.

On cote :
Sons trois cases 16 50 ..
Sons uns 16 50 ..
Les 100 kilos départ des usines.

SEIGLES. — Le marché des seigles est dénué d'intérêt. On traite à notre marché quelques petits lots de seigles vieux de la région vers 31 fr. départ. On offre aussi des seigles de Bretagne de 30,25 à 30,50. En seigles nouveaux, nous n'avons pas encore recueilli d'indications intéressantes, mais il est probable que les cours du début se rapprocheront sensiblement de ceux de la marchandise de l'ancienne récolte.

On cote :
Seigles du Rhône et de la Loire 31 .. 31 25
Seigles de l'Isère 31 ..
Seigles du Centre 31 50 ..
Seigles Bretagne 30 25 30 50 ..
Les 100 kilos départ.

AVOINES. — En avoines anciennes, les petites affaires précédentes vont encore en diminuant chaque jour d'importance. Exceptionnellement, on fait quelques lots de la Loire ou du Bourbonnais entre 39 et 40 fr. départ. En avoines nouvelles, les acheteurs hésitent à payer les prix demandés. En tout cas, les menaces faites au sujet de l'application de la taxe ont pour résultat que personne ne veut constituer de stocks.

Les vendeurs du Midi demandent 33 francs pour la livraison juillet et 32 fr. pour la livraison août.

On cote :
Avoines vieilles 39 .. 40 ..
Avoines nouvelles Midi liv. juil. 33 ..
Avoines nouvelles Midi liv. août 32 ..
Les 100 kilos départ.

ORGES. — Suivant l'époque de livraison, les paumelles du Midi sont offertes de 39 à 41 fr. les 100 kilos départ. La livraison juillet est obtenable à 40 francs.

Comme les orges nouvelles ne peuvent être maltées avant le mois d'octobre, il y a encore quelques acheteurs d'orges anciennes. Toutefois, les cours de ces dernières baissent assez sensiblement en raison de la nouvelle récolte.

MAIS. — Un peu plus fermes. On offre à notre marché des jaunes Plata flottant à 37 fr. quai Bordeaux; des blancs d'Égypte à 32,75 caf; des jaunes Indo-Chine à 36,50 à 37 fr.; des blancs Indo-Chine à 32 fr. Le tout disponible caf Marseille.

SARRASINS. — Très rares. Il faut payer aujourd'hui les sarrasins de Bretagne 31,50 les 100 kilos nus départ.

Marché de Marseille

Mercredi 12 juillet.
GRAINS GROSSIERS. — Marché plus actif.
Maïs. — Maïs Indo-Chine roux, disp. 30 logés voie ferrée; maïs Indo-Chine blanc, 32 logés caf; maïs Égypte blanc, 35 logés; maïs Égypte blanc, flottant, 32,50 logés caf.
Caroubes. — Caroube Afrique, 31 fr. logés les 100 kilos; caroube exotique, 27 fr. palan en vrac.

Ferd. et Max PALM, Courtiers-Représentants
— O MARSEILLE —

J. MALLARD, courtier-représentant, 10, rue Pavé-d'Amour MARSEILLE. — Grains, Bises, Issues, Farines.

Auguste PFISTER, courtier, 32, rue Paradis Marseille. — Tél. 48-61. — Grains, farines et issues.

Marché de Paris

Mercredi 12 juillet.
Blés. — Si d'une façon générale la meunerie est bien approvisionnée par le ravitaillement civil, il est en quelques régions des petits meuniers qui, par suite de répartitions mal faites, ne reçoivent pas tout ce dont ils ont besoin. Ils font donc encore des demandes, notamment dans le Midi, l'Est, et le Centre. Sur notre place, les affaires sont nulles faute d'offres. On ne signale que quelques petits lots de l'Eure-et-Loir à 34 fr., du Finistère à 33 fr. et blés étrangers, on cote : Australie flottant, 40 à 41 fr.; Walla Bluestem flottant, 38,50 à 40 fr.; n. 1 Manitoba juillet 39 à 40 fr., dito n. 2, 38 à 39 fr.; n. 2 Hardwinter août-septembre, 38 à 39 fr.; Plata 78 kilos juin-juillet (vapeur), 39 à 40 fr.; dito vollier juin-juillet, 38,50 à 39,50.

Farines. — Prix soutenus à 44 fr. les 100 kilos nus, 44,75 à 45 fr. les 100 kilos logés.

Issues. — C'est le trouble le plus complet dans le commerce des sons. Les fabricants demandent 16,50 et les négociants doivent vendre 16,50 au maximum. A qui incombent les frais de transport et de manutention?

Seigles. — Tendence faible car les acheteurs s'abstiennent. Ils attendent les seigles nouveaux.

Seigles Champagne 31 25 31 3
Seigles Beauce-Loiret 31 25 31 35
Seigles rayon de Paris 31 25 31 3
Seigles Bretagne 30 25 30 50

Avoines. — Affaires nulles. En avoines étrangères, on cote : Amérique juin-juillet, 31,50 à 33 fr.; Plata 46 kilos juin-juillet, 32 à 33,50.

Orges. — En orges nouvelles, on offre des paumelles du Midi tenues 40 fr. pour livraison juillet et 38 à 39 fr. pour livraison août. On commence à parler aussi d'orges nouvelles de Beauce et du Gâtinais à 39 fr. sur août, de 37,50 à 38 fr. sur les quatre de septembre, de Champagne à 39 fr. sur août et 38 fr. sur les quatre de septembre, de Bretagne à 36 fr. sur les quatre de septembre.

En orges vieilles, on cote :
Orges Beauce, Loiret, Champagne 39 .. 40 ..
Orges Sarthe-et-Mayenne 38 ..
Orges Bretagne 38 .. 37 ..
Orges Ile-et-Vilaine 38 ..
Les 100 kilos départ.

Maïs. — Tendence ferme sur le dérivé. On tient en dérivé Le Havre, Plata nouveau disponible 38,75, sur août 38,75, sur les 4 de septembre 38,25; dérivé Bordeaux août 37 fr. et 4 de septembre 36,25; en dérivé Marseille, on tient Indo-Chine 34,50 à 35 fr. en maïs vieux; Égypte maïs blanc nouveau 34,50 à 35 fr.; dito juin-juillet 34 à 34,25; août-septembre 33 à 34 fr.; Amérique juin-juillet 34,50 à 35 fr.; Indo-Chine juin-juillet 34 à 35 fr.

Sarrasins. — Tendence très ferme, hausse de 0,50 à 0,60 sur la semaine dernière. Manche et Normandie, 31,50 à 32 fr.

On cote :
Sarrasins de Bretagne 31 ..
Sarrasins Normandie, Manche 31 50 32 ..
Les 100 kilos nus départ.

Adjudications, Ventes ET ACHATS PUBLICS

MINISTÈRE DE LA GUERRE

Substances militaires
Avis
Le Mans (Sarthe). — Concours à la 1^{re} Sous-Intendance du Mans, pour la fourniture de douze quintaux métriques de chocolat, à livrer à la Manufacture Militaire du Mans, savoir : moitié avant le 1^{er} août 1916, moitié avant le 31 août 1916. Il sera clos le mardi 18 juillet, à 10 heures.

VENTE AUX ENCHÈRES PUBLIQUES

Résultats
Lyon, 11 juillet. — Les Domaines ont vendu un lot de 137 fûts à 470 fr., 27 barils à 37 fr., 150 tonneaux à 1.125 fr., 150 tonneaux à 1.700 fr., 96 fûts fer et bois à 120 fr., 38 tonneaux à 300 fr.
4 lots de 150 tonneaux à 1.400 fr., 1.400 francs, 1.055 fr., 1.060 fr. au comptant et 5 % en sus.

PAILLES-FOURRAGES

Lyon, 13 juillet. — Pailles. — Impossible de faire des affaires, c'est toujours le même marasme. Il faut espérer que les expéditions en nouvelle récolte se feront plus facilement.

On cote à la tonne, sur wagon gares départ des régions d'expédition :
Paille froment litère, Forez, Velay, Auvergne 60 65
Paille froment aliment, Forez, Velay, Auvergne 68 72
Paille seigle foin brute ou machinée 88 92
Paille seigle foin tréfilé, Forez-Velay 115 120

Foins. — L'offre des foins vieux est nulle. On trouverait bien quelques vendeurs en foins en vrac, mais étant donné l'interdiction d'expédier autrement que des foins bottelés, ces foins ne peuvent sortir, et c'est vraiment très ennuyeux, les transactions n'étaient déjà pas si favorisées précédemment.

On cote à la tonne, sur wagon gares départ des régions d'expédition :
Foins pressés, Doubs, Jura, 100 110
Foins pressés, Forez-Velay 105 110

PFISTER Aug., 32, rue Paradis, à Marseille.

PAQUELET (maison Moussier), courtier, Lyon, 5, rue de la Barre, 5, Lyon.

J. Mallard rep., 10, r. Pavé-d'Amour Marseille

POMMES DE TERRE

Lyon, 13 juillet. — Tendence faible, surtout sur la Bretagne qui offre abondamment.

Il y a d'ailleurs peu de besoins, les fêtes gênent les transactions et il faut attendre la semaine prochaine pour traiter quelques affaires bien suivies, croisons-nous.

On cote, à la tonne, sur wagon gares départ des régions d'expédition :
Hollands, Cavillon 23 24
Earlys roses, Cavillon 22 24
Jaunes rondes Cavillon 22 23
Fourniture Cavillon 19 2
Fourniture Auxonne 18 20
Fin de siècle, Bretagne 15 16

PAQUELET (maison Moussier), courtier spécialisé en pommes de terre, semences consommation.
Lyon, 5, rue de la Barre, 5, Lyon.

J. MALLARD, représentant, MARSEILLE
— Pommes de terre. Fourrages et Pailles

Pommes de terre de toutes provenances. Semences. Consommation. Carottes. Trains. Poin. Paille. — QUATRE, courtier ne Paris-Dien, Lyon. Adr. télégr. : Ouest-télégramme 7. Téléph. 52.97.

POMMES DE TERRE NOUVELLES Figaro, Beuzec-Cong (Finistère).

PfiSTER Aug., 32, rue Paradis, Marseille.

CHOUX CAROTTES OIGNONS

Lyon, 13 juillet. — Choux. — Cet article continue de baisser; on cote aujourd'hui à Auxonne 3 fr. les 100 kilos départ, et à Louhans 42 fr. Carottes. — Il y a aussi de la baisse sur la carotte qui vaut maintenant 22 fr. aux 100 kilos départ dans le Loiret.

Oignons. — La baisse s'accroît toujours et Marseille ne cote plus que 18 fr. les oignons d'Égypte.

Quant à l'oignon nouveau de nos régions il se maintient au prix de 18 à 20 francs les 100 kilos.

LEZARDS SÈS
Dex (Landes), 8 juillet. — On cote : haricots, de 64 à 65 fr. l'hectolitre.

POMMES, LEGUMES, FRUITS

Lyon, 12 juillet. — On cote : haricots verts 66 à 70 fr.; id. à cosses 42 à 65 francs; pois 40 à 65 fr.; tomates 35 à 45 francs; poivrons 80 à 90 fr.; pommes de terre Hollande early 20 à 36 fr.; abricots 60 à 100 fr.; amandes fraîches 30 à 65 francs; figues 60 à 80 fr.; pêches 20 à 65 francs; poires 50 à 70 fr.; les 100 kilos.

Asperges diverses 0,30 à 0,50 la botte; courgettes, concombres 0,30 à 0,70, aubergines noires 1,80 à 2,10; id. violettes 2 à 2,25; choux-fleurs 2,50 à 4 fr.; carottes en paquets du Midi 1 à 1,20; id. de Chalon 1,20 à 1,80; melons 8 à 12 fr. la douzaine.

CAFÉS

Le Havre, 12 juillet. — Santos Good average à terme.

Tendance plutôt soutenue.

On cote les 50 kilos :
Juillet 74,75; septembre 74; décembre 72,25; mars 71,25; mai 70,50.

GRAINES OLÉAGINEUSES

Marseille, 12 juillet. — Marché très calme.

On cote : arachides côte Coromandel ordinaires 56 fr. (vendeurs) juillet-août, ou flottant. Arachides machinées à sec, 58 francs (vendeurs) juillet-août. Arachides en coques Rufisque Gambie 57 fr. juillet-août (nominal).

Ricins : Bombay, Coromandel (pas d'affaires).

HUILES

Marseille, 12 juillet. — On cote normalement : Arachides disponibles 129 francs; 3 derniers 130 fr. Coprahs disponible 146 fr., 5 derniers 148 fr. Palmistes 145 francs.

HUILES MINÉRALES, PÉTROLES

Lyon, 12 juillet. — On cote : pétrole ordinaire, 40,25; essence, 69,50 l'hectolitre; benzo-moteur, 55,25 la caisse. Saxeoline, 45,75.

Paris, 12 juillet.

Pétrole
Hectolitre 37 50
Octroi 20 ..
Essence
Hectolitre 47 ..
Octroi 20 ..
Saxeoline
La caisse 34 50
Octroi 10 ..
Benzo m.
La caisse 44 ..
Octroi 10 ..
44 50 .. 54 ..

Prix des huiles et essences de pétrole

A la suite de l'examen de la commission spéciale des huiles et essences de pétrole instituée au ministère du commerce et présidée par M. le sénateur Herriot, le prix de l'huile de pétrole a été maintenu à 36 fr. l'hectolitre, quai Rouen, en bidons de 50 litres, et le prix de l'essence a été fixé à 65 fr. 50 l'hectolitre, quai Rouen, en bidons de 50 litres.

En conséquence, les prix qui sont actuellement pratiqués et affichés dans les usines et dépôts départementaux des raffineries de pétrole varient, à l'hectolitre, dans les limites suivantes :

Pétrole en fûts ou bidons de 50 litres, de 37,75 (à Bordeaux, Evreux et La Rochelle) à 42 fr. (à Gap et Annecy); Essence d'éclairage en fûts ou bidons de 50 litres, de 66,50 (à Rouen) à 71,25 (à Annecy, Pau et Tarbes); Essence pour automobiles, en caissons, de 67,50 (à Rouen) à 73 fr. à Pau et Tarbes. Ces prix, pour Paris, sont respectivement de 38 fr., 67,50 et 68,50.

Les prix ci-dessus comportent pour le commerce de gros une remise de 1 fr. par hectolitre par wagon complet pour le pétrole ordinaire et l'essence d'éclairage, et de 0,50 à 2 fr. par hectolitre, suivant quantité, pour l'essence à moteurs.

SUIFS ET CORPS GRAS

Paris, 12 juillet. — Le marché est ferme. La cote étant établie trop tard pour être insérée dans notre numéro du jour, nous la publions demain. Mercredi dernier, le suif indigène valait 147 francs les 100 kilos.

Marseille, 10 juillet. — Suifs. — On cote : suif de pays 104 francs les 100 kilos. Glycérine. — De saponification de 175 à 185 fr.; de lessive 80 0/0, de 135 à 140 francs; de lessive 40 0/0 de 40 à 41 fr. Oléine de saponification 150 fr.; distillation 140 fr.; stéarine pure saponification 230 à 240 fr.; distillation 215 fr. Gondron stéarique 20 fr.; poids brut pour belle qualité.

Liverpool, 11 juillet. — Tendence soutenue. On cote : suif fondu 45 à 51 (23,63 à 145, 41 les 100 kilos); bœuf Plata disponible 48 à 51 (135,07 à 143,31 les 100 kilos).

Londres, 11 juillet. — On cote : suif le mouton d'Australie bon à fin 46/9 à 48/6 (131,55 à 136,47 les 100 kilos); suif de bœuf bon à fin 47 à 48 (132,25 à 133,07); dito mixed 44/6 à 47/6 (125,21 à 135,05).

New-York, 11 juillet. — On cote : suif spécial en fibres : on cents la livre (130,81 les 100 kilos); hogheads 3 3/4 la livre.

SUCRES-MELASSES

Paris, 12 juillet. — Il a été attribué aujourd'hui : 40,86 % entrepôt Paris, 70,92 % entrepôt Bordeaux et 87,28 % entrepôt Nantes.

SAVONS

Marseille, 13 juillet. — On cote sans affaires.

Cuits. — Blanc pur à l'huile d'olive, de 115 à 118 fr.; blanc extra pur, de 102 à 105 francs; blanc augmenté, de 110 à 112 fr.; jaune résineux extra, de 95 à 108 fr.; blanc au suif, de 118 à 120 fr.; vert à l'huile de pulpes, de 106 à 110 fr.; poudre pure parfumée, de 200 à 205 fr.; bleu pur pâle ou vil, de 108 à 110 fr.

Non cuits. — Selon qualité m-uit-se 40 à 60 fr.; savon à la battueuse, de 55 à 65 fr.; résineux, de 57 à 59 fr.; vert exportation, de 50 à 55 fr.; noir, de 50 à 54 francs.

Savons durs en barres, en caisse, de 30 kilos minimum. Franco gare ou quai Marseille, comptant net, majoration usuelle pour coupages et moulages.
Mous en barils de 100 kilos. — On a coté ordinaire, de 42 à 53 fr., qualité extra supérieure, de 105 à 107 francs. Prix à convenir pour petits barils ou notes métalliques.

BEURRE, ŒUFS, VOLAILLES

Bourg (Ain), 12 juillet. — Notre marché de ce jour a été passablement fourni en denrées de toute nature.

On a constaté un peu de calme sur la vente des volailles et des œufs. Peu de changement dans le cours des beurres.

Voici les cours :
Dindes la pièce
Oies
Canards 3 .. 4 5
Volailles suiv. chx 3 .. 7
Oulets ordinaires
Oulets de grains
Pigeons la pièce 1 25 1 60
Lievres
Chevreuils
Grives
Poulet suiv. qual. le kilo 3 60 3 70
Fromages de vache, la douzaine 1 50 1 75
Fromages de chèvre 1 10 1 80
Fufs 1 75 1 10

COTONS

Le Havre, 12 juillet. — Marché à terme : New-Orléans, par 50 kil., derniers cours pratiqués :
Juillet 113,25; août 113,50; septembre 113,75; octobre 114,17; novembre 114; décembre 113,50; janvier 112,87; juin 114,50
Marché calme.

GENÈVE (SUISSE), 8 juillet.

On cote : bois favyard, 26 fr.; chène, 24 fr.; sâpin, 21 fr. le stère.

Neuchâtel (Suisse), 6 juillet. — On cote : bois favyard, 20,50; chène, 19 fr.; sâpin, 16,50 le stère.

Vevey (Suisse), 4 juillet. — On cote : bois favyard, 20,50; sâpin, 13,50.

Cogolin (Var), 10 juillet. — Bois 40 francs le mètre cube; planches 6 fr. la douzaine.

ENGRAIS CHIMIQUES

Paris, 13 juillet.
Nitrate de soude. — Nantes, La Pallice, Bordeaux, 46,25 à 46,50 les 100 kilos sacs d'origine 95 % de pur, 15 1/2 à 16 % d'azote.
Sulfate d'ammoniaque. — 57 à 58 fr. les 100 kilos, 20 à 21 % d'azote.
Manganèse L. C. (Carbonate de manganèse). — 15 % : 45 fr. les 100 kilos.
Chaux manganésée. — L. C. (sans oxyde de manganèse) 15 % de manganèse métal 15 fr. les 100 kilos.
Superphosphate minéral. — 14/16, 12,75 les 100 kilos.
Superphosphate d'os. — 15 à 15,50 les 100 kilos.

Poudres d'os dégraissés. — On cote : Paris disponible, 16 fr.; Lyon disponible, 16,50; Bordeaux disponible, 16 fr. les 100 kilos.
Poudres d'os verts. — 18 à 20 % acide phosphorique, 3,50 à 4 % azote organique, Paris, 16,50; Rouen, 17 fr.; Bordeaux et Nantes, 17,50 les 100 kilos, sacs perdus.

PRODUITS CHIMIQUES

Paris, 13 juillet. — Sulfate de cuivre, — 98 à 99 0/0 les 100 kilos en sacs de 100 kilos bruts pour nets, droits de douane acquittés par wagon complet Paris, automne 155 fr.; Amiens automne 155 fr.; Bordeaux automne 155 fr.; Marseille automne 155 fr.

Sulfate de fer. — Menus sels, Paris Saint-Ouen 16,50 les 100 kilos, Amiens 10,25.

TOURTEAUX

Marseille, 13 juillet. — Marché ferme, inactif faute de marchandise.

Alimentation. — Lin 30 à 32 arachide rufisque extra 23,50 à 24 fr.; arachide rufisque blanc 22,50 à 23 fr.; sésame levant 12; arachide rufisque courant 19 fr.; arachide Coromandel 17,50 à 18 fr.; sésame blanc ou jaune 19 fr.; sésame gris ou rose 17,75; pavots M.; palmiste M.; coprah c. c. 28,50 à 29 fr.; coprah 1/2 cochin 27 fr.; coprah blanc 26 à 26,50; coprah ordinaire 26 francs.

Fumure. — Sésame 19 fr.; ricin M.; Sulfures. — Arachide 18,50 à 19 fr.; arachide et sésame 18 à 19 fr.; sésame 17,50 à 18,50; ricin M.; malfourère 12 fr. Prix en fabrique comptant sans exemple, pour quantité d'au moins 5.000 kilos.

METAUX

Londres, 11 juillet. — Cuivre. — Marché sur ferme. Bonne marque marchand de 87 liv. à 88 liv. la tonne au comptant (24,81 à 24,73 les 100 kilos); 85 liv. 40 à 85 liv. 10 (24,059 à 24,340) à trois mois. Électrolytique 130 liv. à 126 liv. (365,82 à 354,56).

Plomb. — Marché irrégulier. Dérivés 108 liv. 10 à 108 liv. 15 la tonne au comptant (102,75 à 103,75 les 100 kilos); 109 liv. 5 à 109 liv. 5 (107,55 à 108,55) à trois mois. Anglais 173 liv. à 174 liv. (488,82 à 489,63).

Plomb. — Etranger 28 liv. à 28 liv. 10 la tonne (78,79 à 78,56 les 100 kilos); Anglais 29 liv. 5 la tonne (82,20 les 100 kilos) au comptant.
Zinc. — Bonne marque ordinaire 44 liv. à 40 liv. la tonne (123,81 à 112,50 les 100 kilos) au comptant.
Antimoine. — On cote 95 liv. la tonne (267,33 les 100 kilos).

Aluminium. — Nominal.

Volr à notre 4^e page les cours des vieux caoutchoucs, métaux, métaux précieux, papiers, poils, etc.

Les Causes et les Remèdes

Charté des Pommes de terre

Certains négociants des départements producteurs de pommes de terre de la Haute-Vienne, de la Vienne et de la Creuse, viennent de recevoir la visite du commissaire de police des Halles centrales de Paris et de plusieurs policiers. Ces agents se sont présentés chez eux, semblant les accuser d'être les auteurs de la hausse des pommes de terre sur les marchés de Paris et menaçant de les poursuivre comme accapareurs. Chez plusieurs, ils ont saisi les livres et les documents pour établir les prix d'achats et de vente.

De tels procédés montrent qu'en haut lieu on enfourche toujours l'éternel dada de l'accaparement et que l'on ne veut pas se décider à rechercher les causes toutes simples de la hausse des denrées alimentaires. Ils ont uniquement pour effet déplorable de jeter une suspicion injuste sur d'honorables commerçants.

A la suite de ces enquêtes, M. Georghié, important négociant de Limoges, a adressé la lettre suivante à M. le Ministre du commerce :

Limoges, 7 juillet 19

PETITES ANNONCES

TARIF ET CONDITIONS

Sous cette rubrique, nos abonnés et lecteurs désireux de vendre ou d'acheter un fonds de commerce, un produit quelconque, du matériel neuf ou d'occasion, de trouver un employé sérieux, un associé, un commanditaire, de même que ceux à la recherche d'une situation pour eux ou un tiers auquel ils s'intéressent, pourront faire paraître des annonces aux conditions suivantes :

Cinquante centimes par ligne de 30 lettres ou signes et par annonce publiée moins de dix fois.

Quarante centimes par ligne de 30 lettres ou signes et par annonce insérée au moins dix fois.

Toute ligne commencée sera facturée pour une ligne entière.

Le texte des annonces devra être adressé à la Direction du Journal, sur feuille détachée, très lisiblement écrit et accompagné du montant.

MATERIEL NEUF ET D'OCCASION

ACHETERAI bonne machine à écrire d'occasion. Faire offres à Guy, Bureau du Journal, 83.

VENDRE un moteur dynamo 1 HP, type Bécord, 200 volt, 1400 tours, véritable occasion, état neuf. S'adresser M. Grève, à Mies-sur-Sorgues (Vaucluse).

SUIS ACHETEUR d'une forte machine à tisser, (200 kg à l'heure) sur pied de préférence. Bonne marche et état neuf exigés. Faire offres B. N. bureau du journal n° 321.

VENDRE chaudière Field de 20 mètres cubes verticale complète avec tous accessoires, sifflet d'appel, cheminée de 8 mètres, bûche à eau de mille litres, marchant avec une machine à vapeur horizontale bâchée, 2 foris volants, pouvant faire de 20 à 30 H. P., à l'état neuf, prix réduit. S'adresser à M. Rogues, à Espaly, près Le Puy (Hte-Loire).

ON DEMANDE petit moteur occasion 2 1/2 H. P. à pétrole. Mercier, Chamagnieu Crémieu (Isère).

OFFRES DE MARCHANDISES

FEVES. On offre mille tonnes de feves. Prendre adresse au bureau du Journal, n° 500.

RAISINS SECS GROS GRAINS ET PETITS GRAINS, Piazza et Rizzi, 88, boulevard de Paris, Marseille.

QUINQUANTE tonnes déchets de cire végétale à vendre. S'adr. au bureau du Journal, 260

BOIS DE CHENE écoré par wagons complets 3 fr. les 100 kilos, fagots métr. prix. Avis aux boulangers, pâtisseries, s'a/r. Gondot négociant, à Boën (Loire).

Cours des Caoutchoucs, Chiffons, Métaux, Papiers, Poils, CRINS, OS, CORNES, DÉCHETS DIVERS, ETC.

CAOUTCHOUCS

Lyon, 13 juillet.	
Vieux Caoutchoucs	
Enveloppes autos lisses marq. div.	50 55
Enveloppes autos lisses Michelin.	42 47
Enveloppes voitures lisses.	22 28
Enveloppes autos ferrées.	15 20
Enveloppes vélos souples.	45 50
Bandages pleins avec toile.	70 75
Bandages pleins sans toile.	160 175
Chambres autos soup. petits morceaux.	175 200
Chambres rouges autos soup. ent.	150 175
Chambres rouges vélos souples.	250 275
Chambres à air grises flot. soup.	170 180
Chambres à air 1/2 flotant.	50 55
Chambres à air rouge, ou gris, sech.	60 65
Savates lisses.	40 45
Savates baines de me. dénouées.	45 50
Jouets mêlés.	10 15
Roues de voitures d'enfants.	70
Clapets rouges et divers.	70
Les 100 kilos gare des vendeurs région lyonnaise	

CHIFFONS

Lyon, 13 juillet.	
Chiffons pour Papeterie	
Toiles propres blanches.	55 60
Blancs mêlés toile et coton.	30 35
Bulles mêlés.	22 28
Bulles de coton.	30 35
Cotonnes mêlées.	15 20
Cordilles.	60 70
Cordilles chanvre pur.	75 80
Cordeles grosses, cordages.	85 90
Les 100 kilos gare des vendeurs région lyonnaise	
Chiffons de Laine	
Nouveautés.	120 130
Drap neuf tailleur.	100 110
Drap vieux mêlé, dépiqué.	150 155
Rognures drap horizon.	165 170
Rognures drap kaki.	170 180
Mérinos noir.	160 170
Mérinos couleur.	170 180
Tricotages noirs.	230 240
Tricotages couleurs.	140 150
Manille blanche.	40 42
Serges et molletons.	200 210
Chaussons.	200 220
Couverture blanche.	85 90
Stoffs couleur.	150 175
Stoffs matelassés, sans crins.	150 175
Laines à matelassés crins.	150 175
Les 100 kilos gare des vendeurs région lyonnaise	
Chiffons pour papeterie	
Toile blanche propre.	60 65
Toile blanche demi-propre.	22 28
Bulles mêlés.	15 20
Cotonnes mêlées.	50 60
Cordelettes.	85 90
Ficelles chanvre pur.	115 120
Grosses cordons.	90 100
Les 100 kilos.	

METAUX

Lyon, 13 juillet.	
Vieux métaux	
Ferrailles, riblons.	14 15
Fente mécanique.	18 20
Fente marmite ou brûlée.	10 11
Essieu et bandages.	18 20
Vie de pressoir, rails.	18 20
Poutrelles, bouts d'arbres.	22 22
Défais de chevaux.	15 15
Platinage.	290 290
Cuivre rouge étamé.	270 290
Bronze.	290 290
Tournures, rouge et bronze.	230 240
Zinc.	130 140

A VENDRE OU A LOUER

VENDRE à Saint-Germain-Laval, moulin sur bon cours d'eau avec 5 hectares terrains. La chute peut convenir pour alimenter usine qui aurait toute aisance de se construire sans nuire au moulin. Gare à 3 kilom. Facilités de paiement. Pour renseignements s'adr. à M^e Berthelot notaire à Saint-Germain-Laval (Loire).

LOUER moulin à cylindres, seul dans une région de l'Isère, fabrication approximative 35 quintaux par jour. S'adresser au « Courrier du Commerce » n° 273.

VENDRE OU A LOUER à Châteauneuf-A-val-St-Donat (Basses-Alpes), au pied de la montagne de Luze, à 500 mètres d'altitude en plein bois, site ravissant pour villégiature estivale, grand air salubre et embaumé, une gentille maison d'habitation, vaste terrasse, plusieurs chambres et beau panorama, à 5 kilomètres voie ferrée. S'adresser M. Grève, à Mies-sur-Sorgues (Vaucluse).

PROPRIETES à très bonnes conditions à vendre en diverses régions. Debrouil, St-Hilaire-de-Voust (Vendée).

POUR CAUSE DE DECES, à vendre boucherie-charcuterie, avec ou sans succursale, comprenant moteur électrique et tous accessoires devant servir au dit commerce. Ancienne maison Revaute. S'adresser Vve Granel, rue de Trans, Draguignan (Var).

LOUER perspective de vente, moulin à cylindres, 120 qx, en Tunisie. S'adr. au « Courrier du Commerce » n° 322.

REPRESENTATION ET COURTAGE

GLI BONTEMS, courtier représentant, quai Fulchiron, 43, Lyon, spécialités de pommes de terre, grains, fourrages, oignons, haricots, issues. Télégr. : Eglbontems, Lyon.

FABRICANTS FRANÇAIS de produits alimentaires, objets manufacturés, liquides, etc., qui désirent un débouché au Maroc, écrivez à M. Et. Lauzet, à Rabat (Maroc). Maison de représentation, dépôt de produits alimentaires, fondée en 1909.

MARSEILLE. Courtier grains-fourrages. Offre services. Ecrire A. T., 84, bureau Journal.

DEMANDES D'ACHATS

Je serais acheteur de haricots blancs. Faire offre à LAVIGNE, 33, rue Delacour, à Clermont-Ferrand.

ON ACHETERAIT dans Lyon ou banlieue un bon fonds de boucherie. S'adresser bureau du journal 312.

OFFRES ET DEMANDES D'EMPLOIS

JARCON boucher sérieux demandé. S'adr. Gély-Rives, à Plauzat (P.-de-D.).

ON DEMANDE un bon brigadier boulanger pouvant assurer le service de préposé dans une manutention militaire, région lyonnaise. Sérieuses références exigées. S'adres. au bureau du journal n° 319.

GRANDE SOCIÉTÉ MEULIÈRE

DUPETY, ORSEL & C^{ie}

LA FERTÉ-SOUS-JOUARRE
Seine-et-Marne

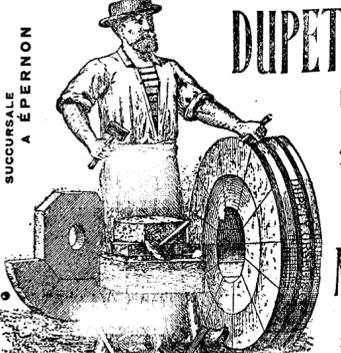
Acquéreurs de la Nouvelle Société d'ouïerie
VERNOT & C^{ie}

PROPRIETAIRES DE CARRIERES

FABRIQUE DE MEULES à MOULINS

SPECIALITÉ POUR MATIERES DURES

EXIGER LA MARQUE DE FABRIQUE de LA FERTÉ-S.-JOUARRE (S.-et-M.)



MEUNIER

— Ne perdez pas votre temps —

— à laver vos cylindres —

Ecrivez à
L. GESBRON, constructeur, Angers

GUIDE PRATIQUE DE L'AMATEUR DE JARDINS

LE ROSIER

Son emploi dans l'ornementation des jardins et sa culture

Comment soigner mes rosiers ? Comment débarrasser des maudits insectes, qui les abiment, les belles Roses de mon jardin ? Consultez-moi sur la façon de tailler mes rosiers et sur les meilleures variétés que je pourrai planter l'automne prochain.

Tous ces renseignements, et bien d'autres, en un mot tout ce qui concerne le rosier, son emploi dans l'ornementation des jardins et sa culture sont contenus dans l'ouvrage que vient de publier M. Albert Boutin, licencié ès-sciences, diplômé de l'enseignement supérieur de l'Horticulture, inspecteur adjoint du service phytopathologique, secrétaire général des « Amis des Roses », société française des roséristes.

Ce guide pratique de l'amateur des jardins, ouvrage de 150 pages environ, format grand in-8°, illustré de 20 planches en photogravure, est divisé en quatre parties principales. Première partie : Le Rosier dans l'ornementation des jardins. Deuxième partie : La culture du Rosier, plantation, soins d'entretien, multiplication, bouturage, greffage, semis. Troisième partie : Maladies et ennemis du Rosier. Quatrième partie : Les variétés de Roses ; description et emploi décoratif.

Envoyé franco contre 2 fr. 75 ou contre remboursement sur demande à MM. L. Godard et Cie, imprimeurs-éditeurs, 9, 11 et 14, rue Villeroi, à Lyon, ou à l'auteur, M. Albert Boutin, 67, cours de la Liberté, Lyon.

Abonnement : France, 20 fr. ; étranger, 25 fr.

Chaque abonné a droit à 15 insertions gratuites de 3 à 4 lignes.

Numéro spécimen sur demande.

Bureaux : 6, Cité Trévise, Paris IX^e.

On s'abonne dans tous les bureaux de poste.

BOYAUX

Si vous voulez être servis bien et rapidement en BOYAUX de toutes sortes écrivez à

B. KONRAD

Près les Abattoirs. DIJON

Téléph. 388 Adr. télégr. KONRAD-DIJON

MOULIN VERTICAL

CONSTRUCTION SUISSE

Monté sur châssis avec appareil de triage

N° 1, Frs. 700 - N° 2, Frs. 800

Pour moulin froment, seigle, avoine, orge, maïs, épeces, produits chimiques, etc.

MAISON H. FIECHTER, BALE FONDÉE en 1891

SAINDOUX

et Salaisons en Gros

VENTE ET ACHAT

SAUCISSES DE LYON et DE MÉRANO

MONTAGELLE FAÇON BOLOGNE

G. BÉSSY, Aîné

25, rue Amédée-Bonnet LYON

Près l'angle des rues Bugeaud et Bellecour

BOYAUX SALÉS

ou fouritures générales pour CHARCUTERIES et BOUCHERIES

ouillages, poivres, épices, etc.

L'HUILERIE DU PHENIX

FOURNIER, 19, r. d'Aguesseau, LYON

continue ses livraisons en huiles d'olives et toutes huiles comestibles aux meilleurs cours du jour. On accepte représentants. Dépositaire du Bouillon Fournier.

L'Union de la Boucherie Lyonnaise

ET DE LA RÉGION

Le Plus important Fonder de Suif de la contrée

ACHÈTE toutes les Qualités et Quantités de **SUIFS**

RÈGLEMENT IMMÉDIAT

USINES ET BUREAUX :

33, Avenue de l'Abattoir — LYON VAISE

Téléph. : 3-07 Adr. télégr. UNION-SUIFS-LYONVAISE

Commerce, Industrie, Agriculture

ADRESSES RECOMMANDÉES

CIDRES
LUCIEN LAOIR, courtier, Chartres (Eure-et-Loire). Vente exclusive au commerce de gros.

CONTENTIEUX-TRANSPORTS
Maurice WERNERT, 56, cours Morand, Lyon. Téléph. 63-25. Réclamations et procès contre les Cies de chemins de fer.

CONTRIBUTIONS
Paul VILLARD et C^e, 33, rue Victor-Hugo, Lyon, experts vérificateurs en matière de contributions directes. Réclamations. Renseignements.

CAFES POIVRES
Joseph DANON et C^e, importateurs, Le Havre (Seine-Inférieure).

ECORCES A TAN
Gorce, courtier à Chateldon P.-de-D.).

GRAINS, FOURRAGES, etc.
A. BRUNET fils et ROGER, 40, quai de Bourgogne, Bordeaux.

ACHAT d'avoines toutes sortes. Envoyer juste prix et échantillons. Poto, grains, Nangis (Seine-et-Marne). Paiement contre remboursement; toiles à rendre ou ses toiles.

VERNAZ, à Perpignan, grains, fourrages, spécialités d'avoines, de carottes d'Espagne et de pommes de terre nouvelles du pays.

LEGUMES SECS
ETLIN Paul, 9, rue du Louvre, Paris.

A. BRUNET fils et ROGER, 40 quai de Bourgogne, Bordeaux.

POIVRES DE TERRE
F. MALLARD, 10, rue Pavé-d'Amour, Marseille.

STONS
NEGREL Auguste, 11, cours Lieutaud, à Marseille.

VINS ET SPIRITUEUX
Madon E. et F., courtiers à Marseille.

Fournitures Générales pour la Meunerie

CHARLAS & BROCAS

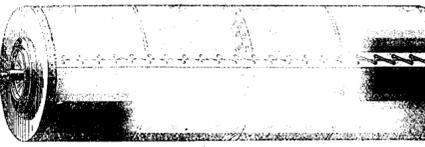
Quai Saint-Vincent. 61 - LYON

SOIES
à bluter

TOILES
métalliques

MEULES
de Moulins

HUILES MINÉRALES POUR LE GRAISSAGE



GRANDES LIQUEURS DE LYON

SIXTINE + SUC BEAUJOLAIS

MICHEL BRUNIER & FRÈRES

Distillateurs-Spécialistes - LYON - 138-140, cours Lafayette

FRUITS BRUNIER

FABRICATION FRANÇAISE

Trieur Hélicoïdal "IDÉAL"

à Vannes réglables pour trier les déchets de trieurs et les grains de toutes espèces.

SYSTÈME BREVETÉ

Il est indispensable aux Meuniers, Gralniers, Marchands de Grains et de Denrées Coloniales, Brasseries, etc.

L'Idéal fait le triage automatique en une seule opération — donne quatre classements — élimine les poussières — n'a qu'un seul chemin de triage — engorgements impossibles — toutes les sorties sont sur le même côté — pas de frais d'installation — pas de force motrice.

Livraison à l'essai 8 jours

Abel BOBLET, Ingénieur, LYON

Téléphone 67-19 87, Cours Vitton^e

UN VITICULTEUR

offre les vins de sa récolte garantis naturels

L'hecto ou 220 litres	La barrique ou 220 litres	La 1/2 barrique ou 110 litres
à 600 lit. fût compris	à 600 lit. fût compris	à 600 lit. fût compris

COTEAU 1^{er} choix 1915 Sup. 1915
Vins blancs de table, 1914

Sur gare de départ contre remboursement, sans escompte.

S'adr. en toute confiance au **DOMAINE SAINTE-CECILE**, par Roujan (Hérault). — Echantillon gratis.

TAILLEUR

TELEPHONE 25-28

ANGE BALLESTEROS

Cours de la Liberté, 60

LYON

COUTURIER

CUIRS ET PEaux en POILS

ACHATS DIRECTS A LA BOUCHERIE

Anciens { Pierre VERJUS fondée en 1863
Maison { J. VERJUS et Cl. MORIN, 1887-1913

VERJUS FRÈRES

47, Chemin du Pré-Gaudry, 47

Téléph. : 54-39 LYON Téléph. : 54-39